

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 14 novembre 2022

Délibération n° 2022.11.69

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 8 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 10 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT.

Excusés : Mme et MM. Gilles ASSANT, Carole SOULIER, Christophe WAÏT

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Tarifs des concessions du cimetière applicables dès le 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2017.12.621 du 11 décembre 2017 fixant les tarifs des concessions au cimetière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions comme suit, tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Concession d'une durée de 15 ans : 100 €
- Concession d'une durée de 30 ans : 160 €
- Concession d'une durée de 50 ans : 250 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Christiane PESCE

